Bulletin municipal
Le Babillard
CANTON DE HATLEY

VOL. 04 • N° 04
AOÛT 2016

BÂTIMENT

Comme vous en avez sûrement pris connaissance dans les médias, une entente avec le Groupe Hatley a été signée étant donné l'état du bâtiment précédemment acquis. La démolition de la partie non conforme débutera à la fin août. Le tout sera exécuté par le Groupe Hatley, comme le stipule l'entente.

Pour ce qui est de la réfection du bâtiment datant de 1996, des croquis et esquisses ont été présentés au conseil. Ces derniers les ont approuvé et les plans finaux sont en attente. À l'intérieur de ces plans on trouve l'aménagement des bureaux municipaux, une salle de conseil ainsi qu'une partie communautaire pouvant servir aux activités de loisirs, du camp de jour, de location communautaire ou de locaux de mesures d'urgence. Je crois fortement que ces nouveaux aménagements répondront à une demande présente et future de nos citoyens. La construction devrait débuter début octobre pour se terminer vers la fin décembre.

Dans les prochaines semaines vous serez invités à une présentation portant sur le sujet. Lors de cette rencontre, nous ferons l'historique de ce projet. De ces tout débuts, il y a 10 ans, à son impact sur notre communauté dans les prochaines années. Nous ferons le point, également, sur l'ensemble de la démarche et les choix que le conseil municipal a pris. Vous avez des questions et nous avons des réponses.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Dans un autre ordre d'idée, plusieurs interventions ont été faites cet été afin de rendre nos routes plus sécuritaires. Comme plusieurs municipalités au Québec, nous avons fait l'ajout d'enseignes pour cyclistes. Plusieurs de nos routes sont sillonnées chaque jour par des cyclistes sportifs. Sur certaines routes de plus de 70km/h il était essentiel de signaler leurs présences aux automobilistes. Cette affiche rappelle aux véhicules de garder une distance minimale de 1.5m des cyclistes et à ces derniers de rouler en file indienne. Une bonne façon de partager la route.

Balise au centre de la chaussée sur le chemin Sherbrooke

Une enseigne pour le respect des cyclistes

Balises pour sentier piétonnier et cyclable sur le chemin Hatley Acres

Des enseignes et balises ont aussi été installées sur des routes afin de réduire la vitesse. Le principe est de restreindre la largeur de la chaussée afin d'obliger les automobilistes à ralentir. Le tout conformément avec les largeurs de routes exigées par le ministère des Transports. Comme on peut voir sur la photo, la balise placée au centre de la chaussée diffuse également une information pertinente aux automobilistes. Ces actions s'inscrivent dans une préoccupation que plusieurs citoyens manifestent régulièrement, soit celle de la vitesse sur nos routes.

Enseigne de bienvenue sur le chemin MacDonald

IDENTIFICATION

Nous continuons notre démarche identitaire. Le comité de communication avait comme préoccupation de donner une image au Canton de Hatley et de la faire reconnaître. Trop souvent notre municipalité est confondue avec nos voisines. Dans cette optique des enseignes ont été installées sur les routes secondaires afin d'identifier notre municipalité. Ces enseignes de bienvenue remplaceront les enseignes existantes qui sont défraîchies et seront ajouté à des endroits opportuns.

Sur ces derniers mots, je tiens à vous souhaiter une belle fin d'été.

Martin Primeau, maire

À LA MAIRIE

Votre Conseil municipal

Martin Primeau
Maire

Patrick Clowery
Conseiller n°1

Vincent Fontaine
Conseiller n°2

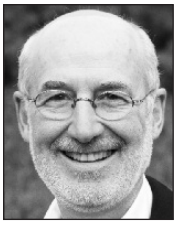

Jacques Bogenez
Conseiller n°3

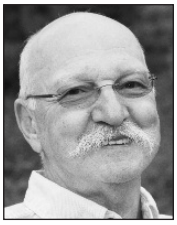

Claude B. Meilleur
Conseiller n°4

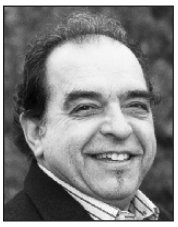

Guy Larkin
Conseiller n°5

Sylvie Cassar
Conseillère n°6

Directrice générale
Liane Breton

Adjoint à la direction
Paul Conway

Adjointe à la trésorerie
Annie Deshaies

Inspecteur en bâtiment et en environnement
Éric Gravel

Directeur des travaux publics
Jean-François Laflamme

Agente de développement loisirs
Catherine Duguay

Conception et impression du journal
Les Publications Municipales – 1 877 553-1955

SUIVI DES SÉANCES DU CONSEIL

SÉANCE DU CONSEIL DU 6 JUIN

Le conseil nomme les préposés à l'émission des certificats d'usagers

Mesdames Liane Breton et Annie Deshaies et Monsieur Paul Conway sont nommés au titre de préposés à l'émission des certificats d'usager (vignettes de bateaux), conformément au Règlement n° 2014-18 concernant la protection du lac Massawippi et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et des espèces envahissantes.

Mise à jour des règlements de nuisances et autres

Le conseil a donné avis de motion que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, des règlements relatifs aux alarmes, aux nuisances, au stationnement, ainsi qu'à la paix, la sécurité et l'ordre.

Embauche d'une adjointe en environnement

Le conseil nomme madame Émilie Béland Deland à titre d'adjointe à l'inspecteur en bâtiment et environnement pour une période débutant le 24 mai 2016 jusqu'au 12 août 2016. Elle s'occupera notamment de faire le suivi au niveau du programme de vidange des fosses septiques.

La Fondation Massawippi demande un soutien

Le conseil accepte de soutenir la Fondation Massawippi dans son projet d'aménagement du Parc Scowen. Ce soutien est partagé à 50% avec le village de North Hatley et inclut : des contenants pour les déchets, des tables de pique-nique, une toilette chimique, une autorisation d'accès piétonnier pour joindre la rue des Méandres.

Vente de lots sur le chemin de Capelton

Le conseil autorise la mise en vente des lots 2 131 292 et 1 803 349 sur le réseau Du Proprio. Il autorise aussi la subdivision cadastrale de ces lots, s'il y a lieu, pour faciliter la vente et maximiser sa rentabilité.

Ces lots forment un terrain d'environ 80 000 mètres carrés avec façade sur le côté sud du chemin de Capelton, à environ 80 mètres à l'ouest du chemin Stafford.

Mandat de décontamination de l'amiante

Le conseil accorde un contrat pour la décontamination de l'amiante à INF (Isolation Normand Fortier) au montant de 7 450 $ plus taxes.

Ces travaux sont requis avant la démolition d'une partie du bâtiment situé au 4765, chemin de Capelton.

Le bâtiment qui devait abriter le bâtiment municipal sera démoli à cause d'importants problèmes de structure.

COORDONNÉES

HÔTEL DE VILLE

4765 chemin de Capelton, Canton-de-Hatley (Québec) J0B 2C0
Tél. : 819 842-2977 • Téléc.: 819 842-1997
Courriel: info@cantondehatley.ca
Site Internet: www.cantondehatley.ca

Heures d'ouverture : Du lundi au vendredi, 8h à 12h et 13h à 16h

SÉANCE DU CONSEIL DU 4 JUILLET

Mise à jour des règlements de nuisances et autres

Le conseil adopte les règlements relatifs aux alarmes, aux nuisances, au stationnement, ainsi qu'à la paix, la sécurité et l'ordre. Il s'agit d'une mise à jour mineure afin d'assurer l'uniformité des règlements au niveau de la MRC de Memphrémagog. Le but est de faciliter l'application de ces règlements par la Sûreté du Québec.

Entente à l'amiable dans le dossier du Plateau Massawippi

Suite à une conférence de règlement à l'amiable (CRA), il a été convenu qu'après la réception d'une garantie bancaire d'un montant de 236 000 $ de la part de la compagnie 9154-1482 Québec inc. la remise de la retenue serait faite. Le conseil mandate les signataires pour la remise de retenue d'un montant de 236 000 $.

Mandat à l'organisme « *Le Pont* »

Le conseil municipal accepte le mandat de l'organisme *Le Pont* pour une somme de 700 $ et ce pour une année débutant le 1er août 2016 et se terminant le 31 juillet 2017.

L'organisme de justice alternative *Le Pont* est spécialisé en médiation citoyenne et offre ses services à travers l'Unité de médiation citoyenne Memphrémagog (UMCM).

Cet organisme donne accès à un service de gestion de conflits gratuit et confidentiel non limitatif pour les citoyens. Les personnes doivent être référées par la municipalité.

Mandat de signature- entente avec Groupe Hatley inc.

Le conseil autorise la signature d'une nouvelle entente pour le réservoir de diésel situé sur les terrains de la municipalité soit le lot 5 901 730 afin que Groupe Hatley inc. puisse utiliser ledit réservoir.

Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150)

Le conseil mandate le maire et la directrice générale afin de présenter une demande de subvention au Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150) pour la rénovation de la partie communautaire du bâtiment multifonctionnel.

Nomination du maire suppléant

Le conseil nomme Monsieur Claude B. Meilleur maire suppléant de la municipalité du 1er août 2016 jusqu'au 1er avril 2017. Monsieur Guy Larkin était maire suppléant de la municipalité depuis le 1er décembre 2015.

Appui course à pied et à vélos

Le conseil appuie un projet de courses à pied et à vélos prévu le 9 octobre prochain et donne accès à au stationnement du bureau municipal pour cet évènement.

Appui à Bleu Massawippi

Le conseil appuie le projet acCLIMATement que Bleu Massawippi présente au Fonds d'Action Québécois pour le développement durable dans le cadre du programme Action-Climat Québec.

SÉANCE DU CONSEIL DU 1ER AOÛT

Autorisation de construire

Le conseil municipal autorise la construction d'un bâtiment secondaire au 217, rue du Chêne-Rouge et d'un bâtiment principal au 6505 chemin Dunant. L'autorisation du conseil est requise parce que le règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique dans ces secteurs.

Dérogation mineure au 1555, chemin Bel Horizon

Le conseil accepte la demande de dérogation mineure pour une propriété située au 1555, chemin Bel-Horizon. La demande consiste à l'acceptation de la marge arrière d'un bâtiment principal existant à 5,25 mètres au lieu de 10 mètres.

Entente d'utilisation du Parc Rivière

Le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer une nouvelle entente avec le village de North Hatley pour l'utilisation du Parc Rivière à North Hatley.

Embauche de Catherine Duguay comme coordonnatrice loisirs

Le conseil accepte la nomination de Madame Catherine Duguay comme coordonnatrice de loisirs et agente de développement.

Avis de motion relatif aux codes d'éthique

Le conseil municipal donne avis de motion que sera présenté pour adoption les règlements 2016-09 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés et le règlement 2016-10 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus.

Entente de prêt mutuel de locaux d'urgence avec North Hatley

Le conseil autorise la signature d'une entente relative à un prêt mutuel de locaux d'urgence lors de situation de sinistre, avec le village de North Hatley.

Demande de passage du Club de motoneige Harfang de l'Estrie

Le conseil donne la permission de traverse de motoneiges sur le territoire de la municipalité pour 2016-2017 soit sur la rue Belvédère Sud (près du 3246) sur le terrain de Monsieur MacDonald et sur le terrain du 1555, chemin Bel Horizon.

Appel d'offres de services d'ingénierie bâtiment multifonctionnel

La municipalité attribue le contrat de services d'ingénierie à la firme IME Experts conseils au montant de 19 800 $ pour les services professionnels d'ingénierie pour le bâtiment multifonctionnel.

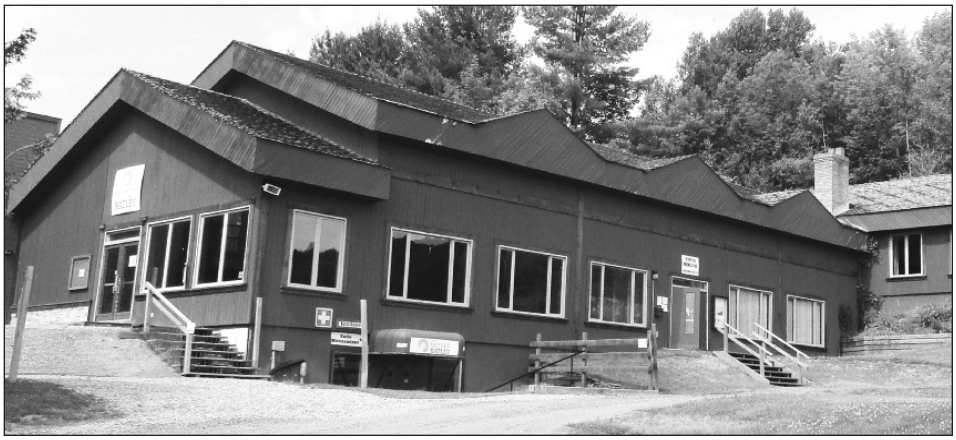

L'ancien chalet de ski Montjoye, un bâtiment beaucoup plus jeune, sera transformé et rénové en nouveau bâtiment municipal.

COMMUNAUTAIRE

Le conseil d'administration de la Fondation Massawippi, la Fiducie de conservation Massawippi et les membres de la famille Scowen invite tous les citoyens à venir marcher le nouveau sentier du Parc Scowen – samedi 8 octobre 2016 à 14 h, beau temps mauvais temps.

Margot Heyerhoff
President,
Fondation Massawippi

SERVICES AUX AÎNÉS

Services offerts

- Popotte roulante (lundi et mercredi)
- Clinique de pression artérielle
- Clinique de soins des pieds
- Visites amicales
- Repas communautaires
- Événements sociaux
- Magasinage
- Support aux proches aidants

Pour plus d'information, contactez l'Aide communautaire au 819-821-4779

Nous sommes ici pour vous servir.

POPOTTE ROULANTE

La popotte roulante souhaite remercier le Fonds Tillotson de la région de Coaticook ainsi que les municialités de Canton de Hatley et North Hatley pour leur appui.

Judy Bean, responsable

SOIRÉE LEVÉE DE FONDS, ÉCOLE ENFANTS DE LA TERRE, WATERVILLE

J'ai eu la chance de représenter le Canton de Hatley à un événement « Vins et découvertes » au profit de l'école des Enfants de la Terre. Ce fut réellement une soirée magnifique et je félicite chaleureusement cette organisation pour avoir si bien su nous « nourrir » non seulement sur le plan matériel, mais aussi sur des plans plus subtils où de vraies valeurs humaines pouvaient se partager.

Je sais qu'il y a au Canton de Hatley de nombreux parents qui envoient leurs enfants à cette école (pédagogie Waldorf), vous pouvez être fiers de vos enfants et de leur travail !

Longue vie à cette organisation !
(enfants-de-la-terre.org)

Jacques Bogenez, conseiller municipal

LOISIRS

LOISIRS SESSION AUTOMNE 2016

La chorale, le badminton, le volleyball et le zumba reviendront dans la même formule que les sessions précédentes. Nous tentons un retour des cours d'espagnol et de yoga. Possibilité d'un groupe de tricot et le développement d'un club de lecture.

La session débutera la semaine du lundi 12 septembre, à l'exception de la chorale qui débutera le jeudi précédent, soit le 8 septembre. Un dépliant avec les détails sera envoyé à tous les résidents et la programmation sera disponible sur le site internet cantondehatley.ca.

CAMP DE JOUR

Pause détente au Parc Rivière à North Hatley

ENVIRONNEMENT ET CCE

LE CASTOR, UNE ESPÈCE FONDAMENTALE À LA BIODIVERSITÉ

Si certains considèrent le castor comme une nuisance, les scientifiques ont prouvé que les castors sont une espèce fondamentale en Amérique du Nord. Ceci signifie que les castors jouent un rôle crucial pour la biodiversité.

Récemment, les biologistes ont commencé à reconnaître que certains animaux constituent une espèce fondamentale, une espèce qui cré ou maintient un habitat pour plusieurs autres plantes ou animaux. Le castor fait partie de ces espèces. Contrairement à la plupart des animaux, le castor apporte activement des changements à son environnement.

En très peu de temps, il peut altérer un ruisseau au débit rapide en un étang à castors et lieu humide, assurant un habitat et un lieu de reproduction pour un tout nouvel éventail d'espèces fauniques.

ALERTE AUX SACS BIODÉGRADABLES !

Attention, les sacs biodégradables ne sont pas acceptés dans le bac à compost. On remarque encore beaucoup de sacs de plastique, dont les sacs biodégradables, dans le compost.

Rappelons que SEULS les sacs de PAPIER et les sacs certifiés COMPOSTABLES sont acceptés dans les bacs à compost. Qu'est-ce que des sacs compostables? Les sacs certifiés compostables sont généralement composés de fécule de maïs. Pour être

considérés compostables, les sacs doivent se dégrader à la même vitesse et dans les mêmes conditions que les matières organiques et ne laisser aucun résidu. Ce n'est pas le cas pour les sacs biodégradables.

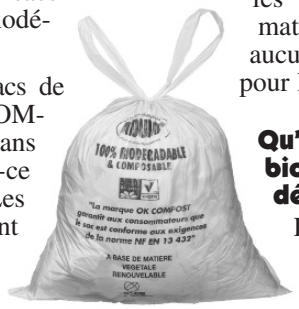

Qu'est-ce que des sacs biodégradables ou oxobiodégradables ?

Les sacs biodégradables ou oxobiodégradables sont fabriqués de plastique, tout

comme les sacs conventionnels. On leur ajoute seulement un additif afin qu'ils se dégradent plus rapidement en présence de lumière (ou de chaleur) et d'oxygène. Ils prennent cependant plus d'un an à se décomposer complètement dans les conditions optimales.

Avez-vous réellement besoin d'un sac ?

Pourquoi dépenser de l'argent pour des sacs compostables quand une feuille de papier suffit? En effet, vous pouvez remplacer ces tant vénérés sacs par de simples feuilles de papier journal. Le papier se décompose très bien et les encres sont faites à partir d'huile végétale. Le papier absorbera le surplus d'humidité ainsi que les odeurs, tout en gardant votre petit bac de cuisine propre.

Source : Monique Clément, B.Sc. Spécialiste en gestion de l'environnement

LA RÈGLE EST TRÈS SIMPLE:

Sacs compostables ou papier = Compost

Sacs biodégradables ou oxobiodégradables ≠ Compost

PLANTES ENVAHISSANTES

BERCE DU CAUCASE – attention, danger de brûlure

Plante impressionnante par sa hauteur, la Berce du Caucase est une espèce exotique envahissante problématique en Estrie : en plus de prendre la place d'espèces indigènes et de perturber la structure des sols des fossés, la sève de la Berce du Caucase est toxique et provoque d'importantes réactions cutanées à qui la touche.

Pour plus d'information concernant la Berce du Caucase, vous pouvez consulter plusieurs sites Internet comme le site du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie. Vous pouvez aussi obtenir une copie du feuillet d'information complet gratuitement au bureau de la municipalité.

Source : Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

NERPRUN BOURDAINE – envahit et nuit à la biodiversité

Dans certaines régions du sud du Québec, le Nerprun bourdaine (Rhamnus frangula) a rapidement fait sa place au détriment des plantes et des arbres indigènes de notre milieu forestier. En effet, cette espèce exotique envahissante ne connaît pas de réel compétiteur dans notre écosystème. Il est donc souhaitable d'intervenir afin de gérer la présence de cette espèce qui devient un frein à la biodiversité des milieux forestiers de notre région en empêchant l'installation de la régénération naturelle.

À ce jour, les seuls moyens efficaces pour contrôler cet envahisseur agressif sont l'arrachage manuel et l'application d'herbicide (règlements et permis applicables). L'arrachage manuel est suggéré sur de petites superficies à la condition que le diamètre de la souche soit de petite dimension.

Source et pour plus d'information : Association forestière du sud du Québec

RABAIS À LA RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES

- Weekends King Kong : Des rabais de 50 à 75% sur articles sélectionnés dans nos magasins de Coaticook et Magog. Tous les premiers week-ends du mois, dès le vendredi 8 h (jusqu'au dimanche 16 h).
- Les mardis sages : Tous les mardis, rabais de 15 % pour la clientèle de 60 ans et plus sur présentation d'une carte d'identité. Applicable sur la plupart des articles en magasin (Magog et Coaticook)
- Rabais étudiant : Nous payons les taxes en tout temps sur les meubles, sur présentation d'une carte étudiante (Magog et Coaticook)

COLLECTE GRATUITE DE REBUTS ENCOMBRANTS EN TOUT TEMPS 1 855 804-1018

RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES

LES JARDINS DE HATLEY ET L'ARGOUSIER

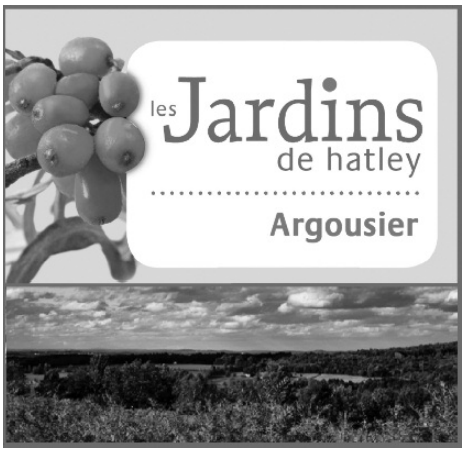

83 chemin de l'Université
Canton de Hatley
Québec J0B 2C0
819-842-1253
info@jardinshatley.com
www.jardinshatley.com
http://argousier.jardinshatley.ca/
https://www.facebook.com/jardins.hatley

Véritable merveille de Dame Nature, l'argousier est originaire d'Asie. C'est est un magnifique olivier au feuillage argenté qui porte de petites olives oranges, super-aliments, bombes de vitamines, sources de minéraux et omégas, un des aliments les plus riches et complets qui soit.

L'argousier (hippophae rhamnoïdes) tire son nom latin de ses racines grecques : Hippo (cheval) et phaos (luisant) parce que l'argousier faisait briller le pelage des chevaux qui le consommaient.

Outre ses propriétés médicinales, cosmétiques et nutraceutiques, cette plante pleine de ressources a aussi de nombreuses autres utilisations : en haies brise-vent, pour la récupération et décontamination des sols, contre l'érosion, en barrières d'animaux, et évidemment en aménagement paysager.

Source : jardinshatley.ca

Les Jardins de Hatley c'est...

- **Un spécialiste** dans la production de plants d'argousiers
- **5 000** argousiers dans le verger
- **2 000** arbustes en pots pour vente aux producteurs
- **10 à 15 tonnes** de baies par an (20 à 25 tonnes de baies lorsque les plants seront à maturité)
- **La production** et la vente de baies congelées emballées ou en vrac

L'argousier c'est...

- **Un arbuste** de 4 à 6 mètres (format d'un lilas)
- **Un olivier**. Oui, cet arbuste appartient à la famille des oliviers.
- **Un petit fruit rond** de couleur orangé qui mesure de 1 à 2 centimètres.
- **Une récolte du 15 septembre au 15 octobre.**

On trouve des plants d'argousiers...

- Au site de Les Jardins de Hatley et au Savon des Cantons à Magog

On trouve le fruit de l'argousier...

- Au site de Les Jardins de Hatley et à la Coop des alentours à Sherbrooke
- Dans les recettes et produits artisanaux (jus, sorbet, confiture, gelées, etc.)
- À la table des restaurants du Manoir Hovey de North Hatley et de l'Auberge Ripplecove à Ayer's Cliff, entre autres
- Dans la bière Brise-Vent ! de la brasserie Dieu-du-Ciel !

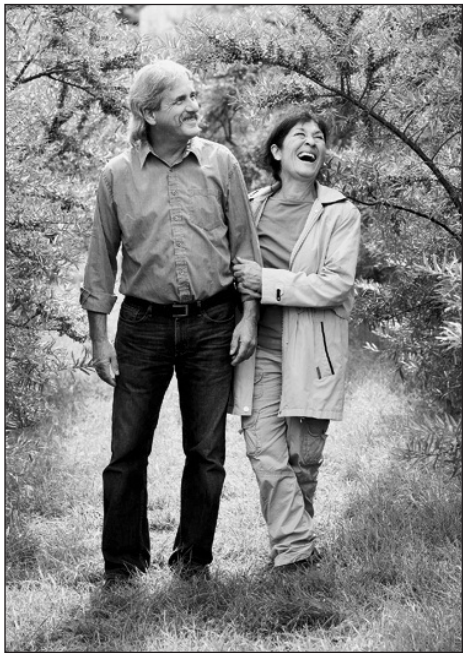

Dennis Benoît & Céline Bellehumeur, propriétaires des Jardins de Hatley

Faits intéressants

- Pour récolter l'argousier, on coupe les branches et les congèle pour pouvoir en séparer les baies.
- On cueille aussi ses feuilles pour en faire un doux et délicieux thé vert aux multiples propriétés bénéfiques.